



*Mission Permanente de la République d'Haïti
auprès des Nations Unies*

**Discours
du
Ministre des Affaires Étrangères
Son Excellence Monsieur Hérard Abraham,
Général Retraité**

**à
la Conférence pour l'entrée en vigueur
du Traité d'interdiction
des Essais Nucléaires**

New York, le 23 septembre 2005

(vérifiez au prononcé)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Exécutif,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

Je prends un immense plaisir à m'adresser à Vous à l'occasion de la Conférence Internationale pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des Essais Nucléaires. Mais tout d'abord, permettez-moi de féliciter l'Ambassadeur Tibor Toth pour son élection au poste de Secrétaire Exécutif de l'organisation pour l'Interdiction des Essais Nucléaires. Sa longue expérience des questions intéressant notre organisation lui permettra sans aucun doute de mener à bon port le processus d'universalisation du traité.

Je prends aussi un vif plaisir à féliciter le Président de notre Conférence, pour son élection à ce poste. Il saura, j'en suis sûr, permettre à cette Conférence d'atteindre les buts fixés.

Je félicite aussi le Secrétaire général des Nations Unies Monsieur Kofi Annan pour la haute qualité et la tenacité avec lesquelles il facilite au sein des Nations Unies le processus d'universalisation de tous les traités visant à la non prolifération ou à l'interdiction complète des armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

Cette Conférence revêt une importance particulière puisqu'elle survient à un moment où la communauté internationale est de plus en plus consciente des dangers auxquels expose la prolifération des armes de destruction massive. De toutes parts, les voix s'élèvent pour condamner la conception et la production d'armes de destruction massive qui non seulement menacent l'existence de l'humanité mais aussi détournent les ressources financières si nécessaires au développement et à l'atteinte des objectifs de développement du Millénaire.

D'ici 2015, les Nations Membres de l'Organisation des Nations Unies, surtout celles appartenant au monde en développement, devraient atteindre les objectifs fixés en filigrane par la Déclaration du Millénaire.

Cette Déclaration, au-delà des objectifs du développement du Millénaire, demande également aux États Membres de s'efforcer à éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive. Cette Déclaration demande aussi aux États Membres de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une Conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Bien que le Traité d'interdiction complète des Essais nucléaires ne soit pas encore en vigueur, il a quand même un impact certain au niveau de la Communauté internationale que ce soit par le travail de conscientisation opéré par la Commission préparatoire de l'organisation pour l'interdiction complète des Essais nucléaires auprès des États signataires ou non signataires du Traité ou que ce soit par les applications civiles pratiques de la technologie mise en œuvre dans le cadre du Traité.

Cette technologie est d'une importance capitale pour les États Membres car au-delà de très importantes questions de Désarmement et de non prolifération elle permet aux États de faible niveau technique et scientifique d'avoir accès à des données importantes dans le domaine des questions sismiques. A ce sujet, je me permets de rappeler qu'il importe que l'organisation pour l'interdiction complète des essais nucléaires devienne un espace au sein duquel les États les plus avancés puissent aider les États les moins avancés à installer et gérer les infrastructures nécessaires à la prise de décision en ce qui a trait aux catastrophes sismiques. Dans ce contexte, la République d'Haïti est ouverte à toute collaboration que l'Organisation pour l'interdiction complète des Essais nucléaires ou un État Membre de cette organisation pourrait lui offrir.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Exécutif,
Mesdames, Messieurs,

La République d'Haïti s'est toujours fait un devoir de soutenir toute institution visant à maintenir et à assurer la paix et la sécurité internationale. C'est dans cette perspective qu'elle a adhéré tout récemment au code de conduite de la Haye sur la non-prolifération des missiles balistiques tandis qu'elle a ratifié depuis bien longtemps déjà le traité de non prolifération

nucléaire. Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui nous intéresse au plus haut point, je pense vous annoncer publiquement qu'il a déjà été ratifié et que la loi de ratification qui lui permettra d'avoir force de loi au regard de la législation haïtienne sera très bientôt publiée au journal officiel de la République « Le Moniteur ». Aussitôt que ladite loi sera publiée, son instrument de ratification dûment signé par le Président Provisoire de la République Son Excellence Maître Boniface Alexandre, sera déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Avant de terminer, je tiens à porter à votre attention que le Gouvernement haïtien accorde tout son support au projet de Déclaration finale de la Conférence pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Sans aucun doute possible, nous estimons qu'avec la concrétisation de ce Traité le régime international de non prolifération atteindra une nouvelle phase permettant d'entrevoir enfin l'éradication totale et définitive des armes de destruction massive. Un jour nouveau doit enfin luire pour l'Humanité.

Je vous remercie.